COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251114-2025_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 7**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, MARTIN Sébastien, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, LAUCOURNET Jean-Marie.
Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2025.

2025/68 Changement de la porte de la salle polyvalente :

Le Maire propose de changer la porte de la salle polyvalente, dit « foyer », qui est vétuste. Plusieurs entreprises ont établi un devis faisant apparaître la somme de 5 499.29 € HT soit 6 599.15 € TTC pour une porte PVC finition alu et la pose.

Mme R Flacassier souligne le fait que l'aspect extérieur du bâtiment du foyer, qui date des années 1960, mériterait d'être amélioré. La nouvelle porte devrait donc être choisie en prenant en compte ces futurs travaux de rénovation, et donc en les envisageant au préalable.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 06 voix pour, 01 contre, et 00 abstention :

- **Accepte** de remplacer les portes de la salle polyvalente (dit « foyer ») pour un montant de 5 499.29 € HT soit 6 599.15 TTC,
- **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026,
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 5 499.29 € HT ;
- **sollicite** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 5 499.29 €HT;
- **arrête** le plan de financement comme suit :

↳ subvention département (30 %)	1 649.79 € HT
↳ subvention DETR (30 %)	1 649.79 € HT
↳ autofinancement ou emprunt	2 199.71 € HT
	5 499.29 € HT

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Serge ROUGIER

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 H.-V.

Transmis en Préfecture le 19 novembre 2025, publié le 19 novembre 2025.